

tenue sous la présidence de Monsieur DELESALLE, assisté(e)
de Monsieur PRIETO et Monsieur BOZZI, Conseillers
En présence de Madame PEUVREL, Rapporteuse publique
Madame GERMAIN, Greffière

08 heures 30

01)	DOSSIER N° 2500293	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire		
Demande de condamner le CHT à leur verser une indemnisation de 1 108 214 638 F CFP à valoir sur l'indemnisation définitive et d'ordonner une contre-expertise.		
Nom des parties		
Demandeur	Madame	FREGOSI LAURANE
	Monsieur	FREGOSI LAURANE
	Monsieur	FREGOSI LAURANE
	Monsieur	FREGOSI LAURANE
	Madame	FREGOSI LAURANE
	Monsieur	FREGOSI LAURANE
	Madame	FREGOSI LAURANE
	Madame	FREGOSI LAURANE
Défendeur	CENTRE	JURISCAL
	OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	
Observateur	CAFAT	
	CAISSE PRIMAIRE D ASSURANCE MALADIE DE VAUCLUSE	
	ASSOCIATION PREVINTER	

08 heures 30

02)	DOSSIER N° 2600033	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du 24/11/2025 du gouvernement de la NC rejetant sa demande de protection fonctionnelle ensemble sa réclamation indemnitaire préalable du 22/09/2025	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur F [REDACTED]	SELARL H35 AVOCATS
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
03)	DOSSIER N° 2500885	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision de la décision de rejet de la province Sud suite à une demande indemnitaire, relative à un glissement de terrain.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P [REDACTED]	SELARL OLIVIER MAZZOLI AVOCAT
Défendeur	ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD	
04)	DOSSIER N° 2500635	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande la condamnation de l'Etat au versement d'une indemnisation du préjudice économique d'un montant de 122 536 568 XPF relative aux émeutes de mai 2024.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SARL IPC	D&S LEGAL
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

05)	DOSSIER N° 2500755	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté n° 2025-1291 du 30 juillet 2025 portant modification de la mesure de régulation de marché en vigueur, sur le secteur des autres eaux additionnées de sucre ou d'autres édulcorants ou aromatisées.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	ETS BARGIBANT SA	SELARL D'AVOCAT DENIS CASIES
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
Observateur	SOCIÉTÉ LE FROID	
	SOCIETE GRANDE BRASSERIE DE NOUVELLE-CALEDONIE	
06)	DOSSIER N° 2500998	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté du 08/10/2025 du maire de Nouméa prononçant une sanction de mutation d'office.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame I [REDACTED]	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ
Défendeur	COMMUNE DE NOUMÉA	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
07)	DOSSIER N° 2501013	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision implicite de rejet du port autonome de Nouméa concernant sa demande de réclamation indemnitaire préalable du 13/08/20025. 7 179 352 FCFP pour manque à gagner de sa rémunération en qualité de directeur du port autonome, de 1 315 597 FCFP pour indemnité compensatrice de congés payés et de 3 000 000 au titre de son préjudice subi pour carence fautive.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K [REDACTED]	Maître BERNARD CLAIRE
Défendeur	PORT AUTONOME DE NOUVELLE-CALEDONIE	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ

08 heures 30

08)	DOSSIER N° 2501017	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision implicite née le 9 octobre 2025 rejetant le recours gracieux du 8 août 2025, visant à pouvoir bénéficier, dans le cadre de la responsabilité sans faute de l'administration, de l'indemnisation des postes de préjudices subis et d'ordonner en avant dire droit une expertise médicale	
Demandeur	Nom des parties Madame L [REDACTED]	Représentants des parties JURISCAL
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
09)	DOSSIER N° 2501039	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande de condamner la CCI-NCau paiement de la somme de 35.694.701 F CFP au titre de la quote-part des redevances indument payées depuis 2021, annulant ainsi la décision implicite de rejet du 15 octobre 2025	
Demandeur	Nom des parties SOCIETE AIR LOYAUTE	Représentants des parties JURISCAL
Défendeur	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE NOUVELLE-CALEDONIE	SELARL D'AVOCATS ROYANEZ
10)	DOSSIER N° 2500205	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision n° 24/651/DBA prise par la commune de Dumbéa portant sanction de mise à pied avec suspension de traitement pendant 30 jours	
Demandeur	Nom des parties Monsieur D [REDACTED]	Représentants des parties Maîtres GRAND-JEAN PHILIPPE
Défendeur	COMMUNE DE DUMBÉA	JURISCAL

08 heures 30

11)	DOSSIER N° 2500773	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 12/02/2025 prise par le CNAPS refusant sa demande d'agrément.	
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	Monsieur F [REDACTED]	SELARL LOIC PIEUX
	CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE	Directeur
12)	DOSSIER N° 2501040	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision implicite de rejet de son recours gracieux tendant à l'abrogation des dispositions actuelles encadrant le CBD en Nouvelle-Calédonie, et plus particulièrement l'article 1er de l'arrêté n° 2025-655/GNC du 9 avril 2025 portant modification de l'annexe 51-25 de l'article R. 5132-2 du Livre V de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie qui classe le CBD comme une substance vénéneuse.	
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	SARL CBW	SELARL LOIC PIEUX
Observateur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
13)	DOSSIER N° 2600083	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté n° AG-2025-DRD-0236 du 17 décembre 2025 publié le 19/12/2025 par lequel le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'annexe 1-14 de la partie réglementaire du code des douanes de Nouvelle-Calédonie relative à la liste des marchandises prohibées à l'importation en matière sanitaire.	
Demandeur	Nom des parties	Représentants des parties
Défendeur	SARL CBW	SELARL LOIC PIEUX
Observateur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	
	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

14)	DOSSIER N° 2500997	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de l'arrêté autorisant la commune à occuper le domaine public fluvial de la NC en vue de la reconstruction d'un canal béton dans le creek Mamié.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMUNE DU MONT DORE	SELARL LOIC PIEUX
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	
15)	DOSSIER N° 2500547	RAPPORTEUR: Monsieur Hubert DELESALLE
Titre de l'affaire	Demande la condamnation de l'Etat au versement d'une indemnisation du préjudice moral résultant des conditions de détention.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur W [REDACTED]	SELARL D'AVOCAT KAIGRE
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	
Observateur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE - SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES GÉNÉRALES	
16)	DOSSIER N° 2600529	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision de refus du remboursement des retenues pour pensions versées en date du 28 mai 2026 opposée par la caisse locale de retraite (CLR)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B [REDACTED]	Madame BERNUT Varinka Kim-Ly
Défendeur	CAISSE LOCALE DE RETRAITES	Maître MILLION NICOLAS

08 heures 30

17)	DOSSIER N° 2500711	RAPPORTEUR: Monsieur Hubert DELESALLE
Titre de l'affaire	REFERE PROVISION : demande de condamner l'Etat à lui verser une somme provisionnelle de 282 900 XFP en réparation des préjudices subis en raison de ses conditions de détention.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur W. [REDACTED]	SELARL D'AVOCAT KAIGRE
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
Observateur	MINISTÈRE DE LA JUSTICE - SOUS-DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES GÉNÉRALES	
18)	DOSSIER N° 2500660	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire	Demande l'annulation du titre de recette pris par l'IRD le 23/03/2025 et la décharge de son obligation de payer la somme de 13 981,45 euros (rappel de trop-perçu de loyer)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S. [REDACTED]	Maîtres GRAND-JEAN PHILIPPE
Défendeur	INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT	
Observateur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE	
19)	DOSSIER N° 2600270	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire	IR 2022 : demande la décharge de l'impôt sur le revenu de 2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur K. [REDACTED]	
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE	

08 heures 30

20)	DOSSIER N° 2500935	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire demande d'annuler la décision n° CAR-N1-2025-09-12A-00092407 du CNAPS, en date du 12/09/2025, portant refus de renouvellement de la délivrance d'une carte professionnelle d'agent de sécurité		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur P.	
Défendeur	CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE	Directeur
21)	DOSSIER N° 2500913	RAPPORTEUR: Monsieur François BOZZI
Titre de l'affaire Demande d'annuler son compte rendu d'entretien professionnel CREP établi au titre de l'année 2024-2025 par le VR		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame H	
Défendeur	HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALÉDONIE	
22)	DOSSIER N° 2600708	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire IR 2024 : demande l'annulation la décision implicite de rejet de sa demande du 01/07/2026 de remise gracieuse concernant l'impôt sur le revenu de 2024		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame T.	
Défendeur	GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	
23)	DOSSIER N° 2600254	RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO
Titre de l'affaire demande d'annuler la décision du CHT Gaston Bourret du 02/04/2026 refusant d'attribuer l'indemnité de laboratoire aux requérantes.		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame P.	
	Madame M.	
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER TERRITORIAL GASTON BOURRET	

08 heures 30

24) DOSSIER N° 2500681 RAPPORTEUR: Monsieur GILLES PRIETO

Titre de l'affaire RENVOI TA PARIS : Demande l'annulation de la décision du 4 mars 2025 par laquelle la Cour des comptes lui a refusé l'autorisation de la dernière fraction de l'indemnité d'éloignement à hauteur de 21 958 euros.

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Madame U

Défendeur

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN
NOUVELLE-CALEDONIE

Arrêté le 08/09/2026
Le président, H. Delesalle

